

Édition décembre 2024

Quoi de neuf @ NDIP



Notre-Dame-
de-l'Île-Perrot

RENSEIGNEMENTS

ACTUALITÉ DE LA VIE MUNICIPALE

ndip.org - facebook.com/villedendip

SUIVEZ VOTRE MAIRESSE

facebook.com/mairessedanieldeschenes



MOT DE VOTRE MAIRESSE

Une autre année qui s'achève dans la plus belle ville de l'Île! J'ai le privilège d'assurer la gestion de NDIP depuis maintenant un peu plus de 15 ans, avec l'équipe du conseil. Votre confiance m'est chère et celle de l'équipe en place aussi, c'est la base du succès de NDIP des dernières années. J'ai compris avec le temps qu'il est impossible de faire plaisir à l'ensemble de la population, que nos choix en tant qu'élus ne peuvent faire l'unanimité en tout temps. Nous avons toujours priorisé les réflexions, la vision et les orientations de la Ville avec les meilleures intentions, ayant toujours en tête le bien-être de nos citoyens, la qualité de vie et surtout, l'équilibre entre la protection de notre environnement naturel au profit de la communauté et nos engagements financiers à assumer. La fin d'année représente pour plusieurs d'entre-nous un moment pour réfléchir à nos bons coups et aussi prendre le temps de réfléchir à ce que nous pourrions faire mieux.

La fiscalité municipale est possiblement la plus importante faiblesse de la gestion des villes du Québec. Dans un monde idéal, nous n'aurions pas à supplier le gouvernement provincial d'appuyer aussi les villes qui sont bien gérées et qui investissent dans leurs infrastructures. Il serait certes bénéfique que les instances provinciales reconnaissent la saine gestion plutôt que d'uniquement soutenir financièrement les projets urgents de villes qui n'ont pas planifié adéquatement leurs investissements, entre autres. Par exemple, pour entretenir nos routes, nous devons démontrer qu'elles sont dans un état lamentable plutôt qu'en état de maintien de nos infras. Pour la caserne construite récemment, nous n'avons pas été subventionnés, suite à un calcul complexe et non scientifique, qui donne une note positive de saine gestion à NDIP. Résultat: pas d'aide financière à une ville bien gérée. Plusieurs voisins ont toutefois reçu ladite subvention. Je ne porte aucun jugement à l'égard des villes qui reçoivent des subventions, grand bien leur fasse. Toutefois, les instances gouvernementales devraient revoir de façon urgente les critères qui devraient, sans nul doute, inclure un indice de performance des villes. Ce serait une résolution pertinente pour l'année à venir.

Je sais, c'est utopique de penser que nous pourrions être reconnus parce que nous prenons soin de nos infrastructures, parce que nous investissons avant qu'elles soient en fin de vie et que nous souhaitons dépenser moins au bon moment que trop tard, à un coût exponentiel. Nous souhaitons, pour l'année 2025, avoir le privilège de soutenir les besoins de notre communauté, en étant récompensés de bien « gérer notre fougère comme nous demande la ministre ». Pour ce faire, les aides financières sont essentielles. Ce souhait permettrait aux villes qui performent de maximiser le potentiel de nos avoirs et de réduire l'apport financier des poches des contribuables au palier municipal.

Si je peux me permettre un souhait au Père Noël s'il existe vraiment, ce serait de sentir l'appui des instances gouvernementales qui nous ont créées afin de reconnaître la saine gestion et d'appuyer les villes qui investissent dans leur avenir.

Sur ce, votre conseil et toute l'équipe se sont engagés à prendre soin de notre communauté et de notre belle ville. Nous regardons vers l'avenir avec beaucoup d'enthousiasme. Je vous souhaite de joyeuses fêtes et une année 2025 de bonheur et de santé.

 **Danie Deschênes**

Imprimé sur du papier recyclé

MISE EN VALEUR DES ESPACES VERTS À NDIP

Pour le conseil de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la conservation et la mise en valeur de nos espaces verts sont au cœur de nos actions. Tout comme vous, nous sommes très fiers d'habiter un territoire aux deux tiers composé de boisés et de terres agricoles, et toutes nos décisions visent à favoriser l'accès à la nature pour l'ensemble de la collectivité perrottdamoise.

Nous travaillons depuis quatre ans à l'aménagement du Parc nature dans le secteur des Ateliers municipaux et du parc des Rainettes. En raison de ses caractéristiques, ce site de 46 ha qui appartient déjà à la Ville convient parfaitement aux critères d'aménagement d'un projet récréotouristique d'envergure régionale qui vise l'appropriation des lieux par les citoyens tout en priorisant la préservation des milieux d'intérêt écologique présents.

Parallèlement au projet de Parc nature, nous avons récemment collaboré avec Conservation de la nature Canada (CNC), la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et plusieurs autres partenaires pour faire l'acquisition de quatre lots d'une superficie de 11 ha dans le secteur de la Pointe-du-Domaine. Les boisés et milieux humides du secteur de la Pointe-du-Domaine avaient initialement été repérés par CNC en raison de la grande biodiversité qu'ils abritent. Plusieurs espèces floristiques menacées ou vulnérables y ont été observées, et les milieux humides offrent des habitats à une faune diversifiée, notamment la rainette faux-grillon de l'Ouest.

La mise en conservation des lots de la Pointe-du-Domaine cadre parfaitement dans la vision du conseil à l'égard de la préservation et de la mise en valeur de nos espaces verts. Ces lots seront naturellement le prolongement du Parc nature. Dans le contexte évident de changement climatique, nous avons le rôle en tant qu'élue(s) de préserver les espaces verts au profit des générations futures. Depuis l'annonce de l'acquisition, d'autres propriétaires se sont montrés intéressés à vendre leurs lots boisés en vue de leur mise en conservation. Grâce à notre approche équilibrée en matière de développement résidentiel, à notre politique de reboisement (un arbre est planté pour chaque arbre coupé) et à nos efforts en vue de protéger d'autres boisés en collaboration avec nos partenaires, nous sommes confiants d'agir pour préserver le caractère vert de NDIP pour les résidents actuels et pour les générations futures.

LE PROJET MELODIA, **BÉNÉFIQUE AU SECTEUR PINACLE**

Des modifications ont été apportées à notre réglementation pour profiter de certaines modalités de la loi provinciale qui auront un effet bénéfique sur les finances de la Ville.

Le conseil a récemment adopté une modification qui permettra dorénavant à la Ville de s'entendre avec un entrepreneur privé pour partager les coûts d'une infrastructure qui s'avère nécessaire à la fois dans un nouveau secteur à développer et dans un quartier existant. Cette disposition de la loi provinciale est très avantageuse pour les villes puisqu'elle permet de partager les coûts, plutôt que de payer le plein prix pour une infrastructure supplémentaire. Un exemple concret de ce type d'infrastructures est le surpresseur prévu dans le cadre du nouveau projet résidentiel Melodia sur l'avenue Forest. En plus de desservir le nouveau quartier résidentiel, ce surpresseur corrigera un problème de pression d'eau dans le quartier voisin de la rue du Pinacle. Ainsi, plutôt que d'investir dans un équipement strictement pour le quartier existant à fort coût, la Ville pourra s'entendre avec l'entrepreneur du projet Melodia pour partager le coût du surpresseur et ainsi éviter le dédoublement des coûts globaux et des infrastructures.

UNE REDEVANCE POUR LE MAINTIEN DE NOS INFRASTRUCTURES

Comme plusieurs villes l'ont déjà fait, nous avons aussi adopté un règlement qui permettra dorénavant à la Ville d'imposer une redevance sur les nouvelles constructions et les nouveaux développements résidentiels. Puisque l'ajout de nouvelles résidences sur notre territoire entraîne des dépenses liées à la prestation de services supplémentaires et à l'agrandissement de certaines infrastructures, la Ville pourra assujettir l'émission de permis de construction pour tout nouveau projet immobilier à une redevance monétaire qui sera versée à un fonds réservé au financement d'infrastructures et d'équipements municipaux. Pour le conseil, il est équitable que les frais engendrés par de nouvelles résidences soient assumés par les nouveaux résidents et non par ceux qui sont déjà établis et qui ont eux-mêmes déjà payé pour leurs infrastructures et services municipaux. Ces redevances sont un moyen d'élargir la fiscalité municipale et de générer de nouveaux revenus sans puiser davantage dans les poches des résidents déjà établis.

AJOUT D'UN TOIT À LA PATINOIRE RÉFRIGÉRÉE ET NOUVELLE POLITIQUE D'UTILISATION

À la fin novembre, nous avons eu le plaisir d'inaugurer la nouvelle patinoire réfrigérée couverte et de lancer la saison de sports de glace au parc des Éperviers. Grâce au nouveau toit, les hockeyeurs et patineurs profiteront d'une glace de meilleure qualité plus tôt et plus tard dans la saison. Cette infrastructure permettra également de bonifier toute l'année l'offre d'activités récréatives et communautaires au parc des Éperviers pendant la période estivale. Puisque la réputation de notre patinoire dépasse largement le territoire de NDIP, le conseil a décidé de modifier la politique d'utilisation pour favoriser l'accès à cette infrastructure pour les Perrotdamoises et Perrotdamois et les résidents des villes partenaires de l'entente de gestion de l'Aréna Cité-des-jeunes.



L'accès à la patinoire sera ainsi gratuit en tout temps pour les résidents de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, et également des villes de Pincourt, Terrasse-Vaudreuil et Vaudreuil-Dorion qui sont nos partenaires dans la gestion de l'Aréna Cité-des-jeunes. En période d'affluence, les utilisateurs devront présenter une preuve de résidence, et des frais seront exigés aux résidents des villes non partenaires dans la gestion de l'Aréna Cité-des-jeunes. Par cette décision, nous souhaitons favoriser les résidents des villes qui travaillent en partenariat avec nous pour maintenir l'accès à un aréna à proximité, en attendant la construction d'un aréna directement sur l'île Perrot.

La présentation des résultats positifs des opérations de l'Aréna Cité-des-jeunes est une fierté pour les trois villes qui opèrent l'infrastructure. Comme vous le savez, il manque toutefois la collaboration de nos voisins de la Ville de L'Île-Perrot et la décision d'imposer un coût à l'utilisation des non-résidents doit malheureusement les inclure. L'invitation à participer à cette collaboration positive demeure.

C'est une décision difficile qui a été prise par la majorité du conseil de NDIP. Contrairement à ce que nous pouvons lire sur les médias sociaux, elle n'a pas de lien uniquement avec le fait que l'usage de la piscine extérieure de la ville de L'Île-Perrot est facturé aux citoyens hors Ville de L'Île-Perrot. L'engagement de NDIP, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil va au-delà de la gestion de l'aréna; elle implique le partage de ressources humaines, l'achat de matériel à usage par les villes partenaires, la collaboration au sein de la régie de l'eau, la création d'une brigade commune de nos pompiers entre NDIP et Pincourt, le prêt de matériel entre les villes, le partage de notre magnifique bibliothèque avec les citoyens de Terrasse-Vaudreuil et tant d'autres initiatives. Les relations de collaboration sont nombreuses, positives et surtout, au bénéfice de nos communautés. Nous croyons fermement que nos liens de proximité sont une clé importante de la réduction des coûts et du rehaussement des services offerts. Nous misons sur la pérennité de ces collaborations, entre autres pour la construction prochaine de l'aréna sur l'Île et pour plusieurs autres initiatives à venir dans les prochaines années.



LES RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DE LA PREMIÈRE ANNÉE D'EXPLOITATION DE **L'ARÉNA**

Les résultats préliminaires de la première année d'exploitation de l'Aréna Cité-des-jeunes ont récemment été présentés aux villes partenaires, et nous sommes heureux de constater que l'objectif initial a été atteint: l'entente intermunicipale de l'Aréna Cité-des-jeunes conclue avec Vaudreuil-Dorion, Pincourt et Terrasse-Vaudreuil nous a permis de maintenir un accès à des heures de glace à proximité pour nos organismes et citoyens, particulièrement dans le contexte de l'ouverture reportée indéfiniment de l'aréna du campus Macdonald. De plus, comme nous l'avions prévu dans l'analyse budgétaire, les revenus de location couvrent les frais d'exploitation, sans occasionner de frais supplémentaires pour les villes partenaires. L'investissement en temps et en énergie en valait vraiment le coup ! Nous sommes très heureux des résultats de cette première année d'exploitation. Un très bel exemple du pouvoir de la collaboration intermunicipale!

Voici les points qui résument la première année d'exploitation de l'aréna :

- Location de la patinoire par trois associations (Association de hockey mineur de l'île Perrot, Ringuette 4-Cités et Club de patinage artistique régional de Vaudreuil).
- 3 collaborations avec l'école secondaire Cité-des-Jeunes (Ringuette, Hockey et Ballon-Balai).
- 32 sessions de patin libre incluant des séances durant les journées pédagogiques.
- Location de la patinoire par des équipes de hockey d'adultes chaque semaine durant les heures non convoitées par les associations mineures.
- Nouvelle collaboration avec l'Association de hockey ball du Suroît qui a permis la construction d'une surface de Dek Hockey pour les 4 prochains étés. Durant cette première année, il s'est joué 283 parties.
- Acquisition d'une Station KUPA et retrait des distributrices de boissons énergétiques. À ce jour, plus de 6000 remplissages de bouteilles réutilisables avec de l'eau filtrée et 611 avec des boissons aromatisées, entraînant ainsi une réduction des déchets plastiques (plus de 1000 bouteilles de plastique à usage unique).



CALENDRIER MUNICIPAL

Le nouveau calendrier municipal 2025 sera disponible dès le 18 décembre ! Pour obtenir votre copie, vous n'aurez qu'à la récupérer dans l'un des bâtiments municipaux pendant les heures d'ouverture :

- Guichet unique - 1300, boul. Don-Quichotte
- Hôtel de ville - 21, rue de l'Église
- Ateliers municipaux - 1900, boul. Don-Quichotte
- Bibliothèque Marie-Uguay - 1300, boul. Don-Quichotte

HORAIRE DES FÊTES

Bureaux administratifs

Fermés du 23 décembre 2024 au 3 janvier 2025 inclusivement.
Pour toute urgence requérant une intervention municipale (aqueduc, circulation, etc.), composez le 311.

Bibliothèque Marie-Uguay

Fermée du 23 décembre 2024 au 4 janvier 2025 inclusivement.
Des travaux de peinture seront en cours durant cette période. La chute à livres sera également fermée. Les dates de retour seront ajustées en conséquence.

Chalets de parc

Ouverts tous les jours de 9 h à 20 h.
Fermés les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier.

